



Ce programme permettra aux communes d'atténuer les hausses du prix de l'électricité. Concernant la commune de Flourens, le SDEHG remplacera 39 points lumineux dans un premier temps. Le coût de l'investissement à la charge de la commune sera de 3 353 € par an pendant 12 ans.

Compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Qui gère GEMAPI ?

Cette compétence est confiée par la loi aux intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communauté de communes).

Qu'est-ce c'est ?

Les actions entreprises par les intercommunalités dans le cadre de la GEMAPI sont les suivantes :

- Aménagement des bassins versants ;
- Entretien et aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plan d'eau ;
- Défense contre les inondations de la mer ;
- La protection et la restauration des zones humides.

Qui doit payer la GEMAPI ?

La taxe est redevable par les contribuables des taxes foncières bâties et non bâties, de la taxe d'habitation, de la cotisation foncière des entreprises.

Concernant les communes de la Métropole, le Conseil Communautaire de Toulouse Métropole a instauré une taxe GEMAPI d'un montant de 7,30 € par foyer. Cette somme figurera sur la prochaine feuille d'imposition des taxes foncières ou d'habitation dans une nouvelle colonne intitulée GEMAPI.

Le nouveau Presbytère ? Décidons ensemble !

Après la concertation qui a recensé les propositions des habitants et a abouti à des scénarii d'aménagement, la Municipalité a procédé à un appel d'offres dans le cadre du choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du presbytère et de son jardin attenant. Cette première procédure a été classée infructueuse du fait qu'aucun bureau d'études n'a répondu à cet appel d'offres.

La Municipalité a alors lancé une nouvelle consultation. Quatre bureaux d'études ont répondu. Le choix de la commission des marchés à procédure adaptée s'est porté sur le bureau d'études « Ouvrage et Patrimoine » qui présentait l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 22 600 € HT.

La fête de la nature

Une belle journée ensoleillée pour la première édition de la fête de la nature le dimanche 15 mai.

Le public était au rendez-vous pour découvrir des stands sur des thèmes variés (réduction des déchets, compostage, biodiversité, transition écologique). Les animations ont également eu du succès : conférence d'un apiculteur, créations végétales, course d'orientation, visite des jardins partagés. La journée s'est clôturée par un concert d'accordéon, pour le plaisir de tous.



Brèves et Dates à retenir

- **Sensibilisation** : il est rappelé que les containers d'ordure ménagères et de tri sélectif ainsi que les emballages déchets verts ne doivent pas rester sur le trottoir. Ils doivent être sortis la veille et rentrés après le passage de la collecte.
- **Jeudi 30 juin à 19h30** : sous la halle, lecture du Marathon des Mots par M. Ziady De l'Année. Le livre choisi cette année : « Les rêves de mon père de Barack Obama ». Il s'agira d'un feuilleton en 3 parties avec les communes de Mons le mardi 28 juin à 19h / épisode 1, de Mondouzil le mercredi 29 juin à 19h30 / épisode 2 et Flourens / épisode 3.
- **Jeudi 25 et vendredi 26 août** : spectacle musical sur le lac de 19h à 20h30 avec la compagnie Le pianO du lac.

